

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2013

◇ Convocation du 23 mars 2013 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil treize, le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Etaient présents : M François FAVRY, Mme Anita LEPAGE, MM Jean-Paul LERAY, Philippe LEROY, Mme Martine NAUDÉ, MM Vincent ALLARD, Lionel TRIVIERE, Mme Tiphaine TREMORIN, MM Nicolas BODINEAU, Gérard POISSON.

Absents excusés : Mmes Monique JAMIN, Lydia LEBASTARD, M Richard HENNET

Procuration : Monique JAMIN donne pouvoir à François FAVRY

Lydia LEBASTARD « « Anita LEPAGE

Richard HENNET « « Martine NAUDÉ

✍ Anita LEPAGE a été désignée secrétaire de séance.

PV DE LA REUNION DU 1^{ER} MARS 2013

Le compte rendu est approuvé

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Acceptation de devis

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de LEONESIGN (Vertou) : acquisition de divers panneaux de signalisation routière pour 1 114,62 € HT.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2013.

Délibération n°20-2013 votée à l'unanimité

2 - Comptes administratifs 2012

Commune	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	873 228,40	1 102 035,88	609 377,52	635 919,34	1 482 605,92	1 737 955,22
résultat (n-1) reporté		1 597,00	169 328,29		169 328,29	1 597,00
affectation résultat (n-1)				244 539,24		244 539,24
total	873 228,40	1 103 632,88	778 705,81	880 458,58	1 651 934,21	1 984 091,46
résultat cumulé		230 404,48		101 752,77		332 157,25
restes à réaliser			61 251,00	149 131,00		87 880,00

Assainissement	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	44 177,83	43 020,88	214 582,52	98 821,47	258 760,35	141 842,35
Résultat (n-1) reporté		10 762,29		175 272,96		186 035,25
affectation résultat (n-1)						
total	44 177,83	53 783,17	214 582,52	274 094,43	258 760,35	327 877,60
Résultat cumulé		9 605,34		59 511,91		69 117,25
restes à réaliser						

Commerce	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	2 915,30	0,00	20 344,00	0,00	23 259,30	0,00
Résultat (n-1) reporté						
affectation résultat (n-1)						
total	2 915,30	0,00	20 344,00	0,00	23 259,30	0,00
Résultat cumulé	2 915,30		20 344,00		23 259,30	
restes à réaliser						

Lotissement du Pré Aillet	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat (n-1) reporté	3 614,42				3 614,42	
affectation résultat (n-1)						
total	3 614,42	0,00	0,00	0,00	3 614,42	0,00
Résultat cumulé						
restes à réaliser						

Les membres du conseil municipal (*Monsieur le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote*) adoptent les Comptes Administratifs 2012.

Délibérations n°21 à 24-2013 votées à l'unanimité

3 - Approbation des comptes de gestion 2012

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion de l'exercice 2012, relatifs aux budgets Commune, Assainissement, Lotissement du Pré Aillet, Commerce de proximité n'appellent ni observation ni remarque de sa part.

Délibération n°25-2013 votée à l'unanimité

4 - Clôture du budget Lotissement du Pré Aillet

Compte tenu que le lotissement « Le Pré Aillet » ne fonctionne plus depuis plusieurs années et qu'il n'est pas envisagé de donner suite au projet initial, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la

clôture du Lotissement Le Pré Aillet.

Le déficit de fonctionnement reporté qui s'élève à 3 614,42 € sera déduit de l'excédent de fonctionnement reporté du budget général.

L'excédent reporté du budget général s'élève à 230 404,48 - 3 614,42 soit 226 790,06 €.

Le Conseil Municipal décide de clôturer ce budget.

Délibération n°26-2013 votée à l'unanimité

5 - Affectation des résultats

	Commune	Assainissement	Commerce
recettes de fonctionnement 2012	1 102 035,88	43 020,88	0
-	-	-	
dépenses de fonctionnement 2012	873 228,40	44 177,83	2 915,30
	228 807,48	-1 156,95	- 2 915,30
résultat 2011 reporté	1 597,00	10 762,29	
résultat cumulé à affecter	230 404,48	9 605,34	-2 915,30
Clôture budget lotissement Pré Aillet	- 3 614,42		
<u>proposition d'affectation sur le BP 2012 :</u>			
* article 1068 (dotation en réserve)	226 790,06		
* article 002 (déficit de fonctionnement reporté)			2 915,30
* article 002 (excédent de fonctionnement reporté)		9 605,34	

Le Conseil Municipal décide de procéder aux affectations de résultats telles que présentées ci-dessus.

Délibération n°27-2013 votée à l'unanimité

6 - Budget Commerce : durée d'amortissement des immobilisations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la création en novembre 2012 d'un budget annexe relatif au projet de commerce de proximité et au fonctionnement du café en location gérance.

Il convient de fixer les durées d'amortissement des biens acquis depuis la création du budget. Monsieur le Maire propose d'appliquer le tableau des durées d'amortissement identique à celui de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau des durées d'amortissement suivant et délègue à Monsieur le Maire le choix de la durée exacte d'amortissement fixée lors de l'établissement de l'inventaire et de l'état de l'actif :

Catégories de biens amortis	Durées d'amortissement
Frais d'études	5 ans
Logiciels	2 ans
Mobilier	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Matériel classique de voirie	6 à 10 ans
Gros équipements de cuisine	10 à 15 ans
Agencements et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	10 à 20 ans
Autres matériels et équipements	6 à 10 ans

Délibération n°28-2013 votée à l'unanimité

7 - Budgets Primitifs 2013

Monsieur le Maire présente les Budgets Primitifs 2013 - Commune, Assainissement, Commerce de proximité qui s'équilibrent comme suit :

	Commune	Assainissement	Commerce de proximité
Fonctionnement			
Dépenses	1 086 461	58 694	63 089
Recettes	1 086 461	58 694	63 089
Investissement			
Dépenses	1 446 140	140 392	165 489
Recettes	1 446 140	140 392	165 489

Le Conseil Municipal adopte les Budgets Primitifs 2013 tels que présentés.

Délibération n°29-2013 votée à l'unanimité

8 - Taux d'imposition

Après avis favorable de la Commission Finances, et après en avoir débattu lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (séance du Conseil Municipal du 1er mars 2013), Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions d'augmentation des taux des trois taxes et commente le tableau d'approche des produits de 2013.

Trois hypothèses de majoration y apparaissent :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Produit attendu (bases prévisionnelles 2013)
Taux identiques à ceux de 2012				419 219 €
Hypothèse 1	+ 0,31%	+0,775%	+ 0,31%	421 202 €
Hypothèse 2	+ 0,62%	+1,55%	+ 0,62%	423 286 €
Hypothèse 3	+ 0,93%	+ 2,325%	+ 0,93%	425 271 €

Le Conseil Municipal décide de procéder à une augmentation des taux selon l'hypothèse 2 et fixe les nouveaux taux d'imposition soit :

- **Taxe d'habitation :** **23,75 %**
- **Taxe foncier bâti :** **26,25 %**
- **Taxe foncier non bâti :** **50,28 %**

Délibération n°30-2013 votée à l'unanimité

9 - Taxes d'assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de tarification applicable à partir du 1^{er} mai 2013 pour les frais de raccordement au réseau assainissement collectif.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs ainsi :

- Participation pour Frais de Branchement (PFB)
Facturation sur prix réel des travaux avec un forfait minimum de 735 € HT
- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : 2 770 € HT

Délibération n°31-2013 votée à l'unanimité

10 - Rythmes scolaires

Le Conseil Municipal décide le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015.

11 - Conventions de passage des eaux pluviales sur des parcelles privées

En vue de faciliter l'écoulement des eaux pluviales à La Guillaudais, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer des conventions de passage des eaux pluviales avec deux propriétaires privées.

Délibération n°32-2013 votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Agenda

Du 2 au 7 avril	<i>Semaine du Développement Durable</i>
Vendredi 5 avril - 20h00	<i>Conseil Municipal</i>

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 8/04/2013